



## Conseil économique et social

Distr. générale  
20 novembre 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de statistique

Trente-quatrième session

4-7 mars 2003

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

### Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Statistiques démographiques et sociales :
  - a) Recensements de la population et du logement;
  - b) Statistiques de la santé;
  - c) Statistiques sociales;
  - d) Groupe de Washington sur la mesure des incapacités.
4. Statistiques économiques :
  - a) Comptabilité nationale;
  - b) Mesure de la nouvelle économie;
  - c) Statistiques agricoles;
  - d) Statistiques des services (examen du programme);
  - e) Programme de comparaison internationale;
  - f) Statistiques du commerce international de marchandises;
  - g) Statistiques du commerce international de services;
  - h) Statistiques financières;
  - i) Groupe d'Ottawa sur les indices des prix;
  - j) Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix.
5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement.



6. Activités non classées par domaine :
  - a) Classifications économiques et sociales internationales;
  - b) Harmonisation des indicateurs et des rapports relatifs aux progrès réalisés dans la poursuite des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire;
  - c) Renforcement des capacités statistiques;
  - d) Suite donnée aux décisions du Conseil économique et social;
  - e) Coordination et intégration des programmes statistiques;
  - f) Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU);
  - g) Problèmes posés par l'application des Principes fondamentaux de statistiques officielles.
7. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-cinquième session de la Commission.
8. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-quatrième session.

## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social et à l'usage, la Commission de statistique devrait élire, au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, parmi les représentants de ses membres un président, trois vice-présidents et un rapporteur. Le Bureau est élu pour deux ans, c'est-à-dire qu'il est élu pour un an, et que ses membres qui sont toujours représentants à la Commission sont réélus à la session suivante. Il est élu sur la base du principe de la répartition géographique équitable : un membre du Bureau est élu en provenance de chacune des régions représentées à la Commission.

### **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

Les points inscrits à l'ordre du jour provisoire et la documentation correspondante ont été proposés par la Commission à sa trente-troisième session (New York, 5-8 mars 2002<sup>1</sup>) et approuvés par le Conseil économique et social dans sa décision 2002/298. Des modifications y ont été apportées, en consultation avec le Bureau. La Commission est saisie d'un projet d'organisation des travaux. Elle est invitée à adopter l'ordre du jour et le projet d'organisation des travaux de la session.

#### **Documentation**

Ordre du jour provisoire et annotations (E/CN.3/2003/1)

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session (E/CN.3/2003/L.1)

Note du Secrétariat sur l'état de la documentation de la session (E/CN.3/2003/27)

### **3. Statistiques démographiques et sociales**

#### **a) Recensements de la population et du logement**

On trouvera exposées dans le rapport les mesures prises par la Commission de statistique à sa trente-troisième session<sup>2</sup> et la manière dont la Division de statistique compte incorporer les activités envisagées à son programme de travail pour 2003, pour l'exercice biennal 2004-2005 et pour les exercices biennaux suivants.

##### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2003/2)

#### **b) Statistiques de la santé**

La Commission sera saisie d'un rapport sur les statistiques de la santé établi par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui est consacré aux faits survenus depuis le rapport qui a été présenté à la Commission de statistique à sa trente-troisième session. Il comprend les recommandations du Groupe d'examen scientifique collégial, et présente les consultations avec les pays et les faits survenus pour ce qui concerne le *Rapport sur la santé dans le monde*.

La Commission sera saisie d'un rapport établi par le Bureau australien de statistique, qui expose brièvement le système de statistiques de la santé en place dans ce pays, énumérant les diverses sources de données et les schémas selon lesquels s'organisent les produits. On y trouve aussi une liste des grandes préoccupations et questions auxquelles les statistiques produites visent à répondre, ainsi que les lacunes et les problèmes de mesure que connaissent les statisticiens de la santé. On y trouve aussi des suggestions sur les domaines où une collaboration internationale serait utile pour faire progresser les systèmes nationaux de statistiques sanitaires.

La Commission sera saisie d'un rapport sur les problèmes urgents que posent les statistiques de la santé au Botswana. Elle est invitée à formuler des observations sur les points soulevés dans ce rapport.

La Commission sera saisie d'un rapport de l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), qui indique que l'adoption d'un nouveau programme d'action communautaire sur la santé publique<sup>3</sup> a donné un nouvel élan au développement du volet statistique de l'information sanitaire dans le cadre du programme communautaire de statistique 2003-2007. Le programme porte surtout sur le renforcement de l'infrastructure du système de base de statistiques de la santé publique (à l'échelon des États membres et à celui de l'Union européenne) et sur l'harmonisation et la meilleure comparabilité des données dont on dispose; le travail se fera en coopération avec les organisations internationales qui s'intéressent à ce domaine, notamment l'OMS et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

##### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'OMS (E/CN.3/2003/3)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau australien de statistique (E/CN.3/2003/4)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau central de statistique du Botswana (E/CN.3/2003/5)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'EUROSTAT (E/CN.3/2003/6)

**c) Statistiques sociales**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général, où est proposée une réunion de groupe d'experts qui lancerait le travail sur le développement systématique des statistiques sociales. On y présente également un plan de collecte périodique de statistiques des incapacités qui s'insérerait dans la collecte de données pour l'*Annuaire démographique*. La Commission est invitée à faire connaître son avis sur les activités envisagées.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2003/7)

**d) Groupe de Washington sur la mesure des incapacités**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de Washington sur la mesure des incapacités, où sont récapitulés les conclusions auxquelles le Groupe est parvenu à l'issue de sa première réunion et les plans pour les réunions à venir.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Washington sur la mesure des incapacités (E/CN.3/2003/8)

**4. Statistiques économiques**

**a) Comptabilité nationale**

La Commission sera saisie du rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale (réunie par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale). S'agissant de la mise à jour du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993<sup>4</sup>), le rapport traite de la recommandation du Groupe de travail relative à l'enregistrement des intérêts sur la base des droits et obligations, des débats et des conclusions sur d'autres sujets, de l'examen du mécanisme actuel de mise à jour, et des recommandations du Groupe de travail visant à le perfectionner. On y trouvera aussi des informations sur l'évaluation de l'application du SCN de 1993.

Parmi les questions à débattre, la Commission sera appelée à exprimer ses vues sur les points suivants :

- a) Critères proposés pour définir les aspects à mettre à jour;
- b) Mécanisme de mise à jour proposé, dont le Groupe de travail ferait office de gestionnaire, avec l'aide de son groupe consultatif d'experts;
- c) Date butoir proposée de 2005 pour le règlement des questions controversées et publication du SCN de 1993 révisé (Rev.1) prévue pour 2008;
- d) Liste proposée de questions qu'il est recommandé d'examiner pour la mise à jour (annexe II);

## e) Mandat du Groupe de Canberra II.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale (E/CN.3/2003/9)

**b) Mesure de la nouvelle économie**

La Commission sera saisie d'un rapport de l'Office de statistiques nationales du Royaume-Uni sur la conférence de 2002 de l'Association internationale pour les statistiques officielles sur le thème « Statistiques officielles et nouvelle économie ». On y trouvera résumées les conclusions de la conférence, notamment sur les changements prioritaires à apporter aux comptes nationaux et à d'autres statistiques pour rendre compte des modifications structurelles nées de l'usage des technologies de l'information et de la télécommunication et sur les grands problèmes de statistiques sociales liés à la mesure des phénomènes de la société de l'information. On y trouvera également les vues de la conférence sur les mesures à prendre par les organisations internationales pour apporter ces changements. La Commission est invitée à examiner la suite à donner à ces conclusions et recommandations.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office de statistiques nationales du Royaume-Uni (E/CN.3/2003/10)

**c) Statistiques agricoles**

La Commission sera saisie d'un rapport établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), exposant les faits récents survenus dans le domaine des statistiques agricoles et les plans pour l'avenir. Elle est invitée à formuler ses observations sur les progrès des statistiques agricoles.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la FAO (E/CN.3/2003/11)

**d) Statistiques des services (examen du programme)**

La Commission sera saisie d'un rapport établi par le Bureau australien de statistique, qui passe en revue, à l'échelon international et dans les différents pays, les travaux consacrés au développement de la théorie et aux problèmes concrets de mesure en matière de statistiques des services, y compris au commerce international des services. Il y est question de la mesure en valeur courante, des prix et de la mesure des volumes. Le rapport aboutit à une liste de domaines où il serait utile de poursuivre la collaboration internationale et suggère des modalités pour cette collaboration.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau australien de statistique (E/CN.3/2003/12)

**e) Programme de comparaison internationale**

La Commission sera saisie d'un rapport établi par la Banque mondiale sur les faits récents constatés lors de la mise en oeuvre mondiale du Programme de comparaison internationale. La Commission est invitée à examiner les activités en cours et à formuler des observations sur celles qui sont prévues.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale (E/CN.3/2003/13)

**f) Statistiques du commerce international de marchandises**

La Commission sera saisie du rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international, où seront exposés les travaux réalisés par l'Équipe suite aux décisions prises par la Commission à sa trente et unième session, ainsi que les autres activités qu'elle a entreprises. La Commission est invitée à formuler ses observations sur l'avancement des travaux et les projets de l'Équipe, tant d'ordre méthodologique que portant sur les données.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international (E/CN.3/2003/14)

**g) Statistiques du commerce international de services**

La Commission sera saisie du rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de services sur ses réunions récentes et le programme de travail qu'elle envisage. La Commission est invitée à formuler des observations sur ce programme de travail.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de services (E/CN.3/2003/15)

**h) Statistiques financières**

La Commission sera saisie d'un rapport de l'Équipe spéciale des statistiques financières faisant le point des travaux de l'Équipe spéciale, avec des informations sur ses réunions récentes, ses activités et autres produits. La Commission est invitée à formuler des observations sur les travaux réalisés et les projets envisagés par l'Équipe spéciale.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques financières (E/CN.3/2003/16)

**i) Groupe d'Ottawa sur les indices des prix**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix décrivant les réunions et les activités récentes, ainsi que les autres produits. La Commission est invitée à formuler des observations sur le programme de travail et les projets envisagés par le Groupe d'Ottawa.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix (E/CN.3/2003/17)

**j) Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, qui fait le point de l'état d'avancement des manuels sur les indices des prix à la consommation et les indices des prix à la production, des réunions récentes et des projets d'avenir. La Commission est invitée à formuler des observations sur l'avancement des travaux du Groupe de travail.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (E/CN.3/2003/18)

**5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement**

Le rapport sur les statistiques de l'environnement comprend a) une analyse et une évaluation succinctes des résultats des deux collectes internationales de données réalisées par la Division de statistique de l'ONU en 1999 et 2001 suivant la recommandation de 1998 du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination; et b) une proposition de programme de collecte, compilation et diffusion régulières de statistiques internationales sur l'environnement. La Commission est invitée à formuler des observations sur ces résultats et à étudier les priorités envisagées et le projet de programme de travail.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement (E/CN.3/2003/19)

**6. Activités non classées par domaine****a) Classifications économiques et sociales internationales**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général où seront exposés les travaux entrepris durant l'année écoulée dans le domaine des classifications internationales et les projets d'avenir. On y trouvera résumées les recommandations avancées par le Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales et son sous-groupe technique. Les recommandations détaillées concernant la révision en 2007 de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI Rev.3<sup>5</sup>) et de la Classification centrale des produits (CPC version 1.0<sup>6</sup>) seront présentées dans un document de réflexion diffusé comme document de séance distinct.

La Commission est invitée à :

a) Formuler des observations pour la révision de la CITI et de la CPC selon les modalités exposées dans le document de réflexion;

b) Faire connaître ses observations sur la suite prévue du processus de révision.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2003/20)

#### **b) Harmonisation des indicateurs et des rapports relatifs aux progrès réalisés dans la poursuite des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général. Dans le rapport seront exposées les activités entreprises par la Division de statistique pour donner suite aux recommandations des Amis de la Présidence approuvées par la Commission de statistique à sa trente-deuxième session en 2001<sup>7</sup>. La Commission est invitée à donner des directives concernant la suite des travaux de la Division dans ce domaine et à l'intention du Comité consultatif permanent nouvellement créé chargé des indicateurs du développement.

La rapport traite également du travail de préparation des données et d'analyse réalisé par la Division de statistique pour permettre de surveiller les progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire aux échelons mondial et régional. Il y sera question en outre de la série d'indicateurs correspondant à ces objectifs, sous l'angle de la qualité des données, des problèmes de disponibilité et des ramifications concernant le renforcement des capacités statistiques. On s'y arrêtera en particulier sur le manque de normes et de recommandations internationales dans certains domaines statistiques, mis en lumière à l'occasion des rapports sur la réalisation des objectifs.

La Commission sera saisie aussi d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur les indicateurs nationaux correspondant aux objectifs du Millénaire. Il y sera question des problèmes statistiques posés par la surveillance nationale des progrès de la réalisation de ces objectifs.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2003/21)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du PNUD (E/CN.3/2003/22)

#### **c) Renforcement des capacités statistiques**

La Commission sera saisie d'un rapport du Secrétaire général exposant brièvement le programme de coopération technique de la Division de statistique. Elle est invitée à en débattre et à formuler des observations sur ce programme.

Dans son rapport annuel à la Commission, le groupe PARIS 21 (Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle) fait rapidement le point de ses progrès, de ses orientations futures et de l'évaluation prochaine de ses activités. On y trouve récapitulées les réalisations correspondant aux activités de relations publiques et de diffusion d'informations, à celles des équipes spéciales et des ateliers sous-régionaux ou nationaux organisés pendant l'année 2002. En annexe est présentée une liste récapitulative des indicateurs définis par l'Équipe spéciale chargée de définir des indicateurs du renforcement des capacités statistiques (coordonnée par le Fonds monétaire international).

La Commission est invitée :

- a) À prendre note des réalisations de PARIS 21 et de l'évaluation prochaine de cette initiative;
- b) À formuler des observations sur les orientations et le programme des travaux futurs;
- c) À examiner les indicateurs proposés pour mesurer le renforcement des capacités statistiques.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2003/23)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du groupe PARIS 21 (E/CN.3/2003/24)

**d) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social**

La Commission a fait figurer ce point à son ordre du jour suite à une demande du Conseil économique et social, formulée dans sa résolution 1999/51. Le but est de resserrer la coopération entre la Commission et le Conseil. La Commission sera saisie d'une note du Secrétaire général contenant des extraits des résolutions, décisions et conclusions concertées adoptées par le Conseil qui concernent les travaux de la Commission ainsi que ses activités présentes et futures. La Commission est invitée à se prononcer sur les initiatives qu'elle jugera nécessaires.

**Documentation**

Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social concernant les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2003/28)

**e) Coordination et intégration des programmes statistiques**

À sa trente-troisième session, la Commission de statistique a prié<sup>8</sup> les organisations internationales d'élaborer un nouveau système pour assurer efficacement la coordination, le Sous-Comité du CAC sur les activités statistiques ayant été dissous. En réponse, une réunion a été organisée à New York du 17 au 19 septembre 2002, et la Commission sera saisie de son rapport. À cette réunion, il a été décidé de créer un comité de coordination des activités statistiques. La Commission est invitée à tenir compte, dans ses débats sur les questions à l'ordre du jour, des vues exprimées par cette réunion interinstitutions.

La Commission sera saisie aussi d'un rapport sur la coordination des collectes de données statistiques auprès des pays, qui fait suite aux débats qu'elle a tenus en 2001 et 2002<sup>9</sup>. On y indique ce qu'a fait la Division de statistique, en collaboration avec les autres organisations internationales, pour éliminer les demandes de données faisant double emploi. La Commission est invitée à approuver la méthode pratiquée par la Division et les autres organisations internationales en la matière.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la réunion interinstitutions sur la coordination des activités statistiques (E/CN.3/2003/25)

Rapport du Secrétaire général sur la coordination des collectes de données statistiques auprès des pays (E/CN.3/2003/26)

**f) Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)**

La Commission entendra un rapport oral du Directeur de la Division de statistique de l'ONU sur les travaux en cours, les projets et les priorités. Elle sera saisie pour approbation, par ailleurs, de la liste proposée des réunions de groupes d'experts et des ateliers que la Division prévoit pour 2003, et, pour examen et observations, du programme de travail envisagé par la Division pour l'exercice biennal 2004-2005.

**Documentation**

Note du Secrétariat sur le programme de travail envisagé par la Division de statistique de l'ONU pour l'exercice biennal 2004-2005 (E/CN.3/2003/29)

Note du Secrétariat sur les réunions de groupes d'experts et les ateliers que la Division de statistique prévoit organiser en 2003 (E/CN.3/2003/30)

**g) Problèmes posés par l'application des Principes fondamentaux de statistiques officielles**

La Commission a examiné ce point de son ordre du jour à sa trente-troisième session, et décidé d'en reporter l'examen à sa trente-quatrième session<sup>10</sup>.

**7. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-cinquième session de la Commission**

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, la Commission sera saisie de l'ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session, assorti de la liste des documents relatifs à chaque point de l'ordre du jour et des organes délibérants qui les ont demandés. La Commission sera également appelée à se prononcer sur les dates de sa trente-cinquième session.

En outre, selon ce qu'avait demandé le Conseil économique et social (voir sa résolution 1999/51), la Commission sera saisie d'un projet de programme de travail pluriannuel pour 2003-2006.

Par ailleurs, afin de renforcer l'harmonisation et la coordination entre les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social, comme ce dernier l'a demandé (voir sa résolution 1999/51), la Commission sera saisie de deux notes résumant respectivement les activités de la Commission du développement social et celles du Sommet mondial pour le développement social en rapport avec ses propres travaux, et indiquant les incidences éventuelles de ces activités sur celles de la Commission de statistique.

**Documentation**

Note du Secrétariat comportant l'ordre du jour provisoire et les dates de la trente-cinquième session (E/CN.3/2003/L.2)

Note du Secrétaire général contenant le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour 2003-2006 (E/CN.3/2003/31)

Note du Secrétaire général sur les activités de la Commission du développement social et leurs incidences éventuelles sur les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2003/32)

Note du Secrétaire général sur le Sommet mondial pour le développement social et ses incidences éventuelles sur les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2003/33)

## 8. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-quatrième session

La Commission est invitée à adopter le rapport sur les travaux de sa trente-quatrième session, qui sera ensuite soumis au Conseil économique et social.

### Documentation

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-quatrième session (E/CN.3/2003/L. \_\_)

### Notes

- <sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément No 4* (E/2002/24), chap. I, sect. A.
- <sup>2</sup> Ibid., par. 5.
- <sup>3</sup> Décision No 1786/2002/EC du Parlement européen et du Conseil en date du 23 septembre 2002, adoptant un programme d'action communautaire (2003-2008) dans le domaine de la santé publique.
- <sup>4</sup> Commission des Communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation des Nations Unies et Banque mondiale (Bruxelles/Luxembourg, New York et Washington, 1993).
- <sup>5</sup> Études statistiques, Série M, No 4, Révision 3 (publication des Nations Unies, numéro de vente : 90.XVII.11).
- <sup>6</sup> Études statistiques, Série M, No 77 (publication des Nations Unies, numéro de vente : 98.XVII.5).
- <sup>7</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément No 4* (E/2002/24), par. 66 b).
- <sup>8</sup> Ibid., par. 80 d).
- <sup>9</sup> Ibid., par. 80 a) et b).
- <sup>10</sup> Ibid., par. 88.